

Paris, le 12 décembre 2008

COMMUNIQUE

" Le Conseil d'Administration de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, dans sa séance du 03 décembre 2008, a décidé d'appliquer les recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées."